



Rédiger un testament – Modèle à recopier

Notre modèle vous permet de rédiger facilement votre testament vous-même. Nous vous montrons, étape par étape et à l'aide d'exemples, comment rédiger vos dernières volontés.

Informations importantes

- Il s'agit uniquement d'un modèle. Le testament n'est pas valable si vous remplissez et signez simplement ce modèle. **Vous devez rédiger le document entièrement à la main, le dater et le signer.**
- Les passages en *italique* et en **jaune** sont uniquement des **indications rédactionnelles**. Elles vous aideront à rédiger votre testament. Veuillez ne pas les copier.
- Vous pouvez simplement adapter les **passages en texte grisé** en fonction de vos souhaits.
- Conservez votre testament dans un **endroit facile d'accès** et indiquez à vos proches où il se trouve. Vous pouvez également déposer votre testament auprès d'un notaire et en général auprès de votre commune.
- L'authentification par un notaire n'est nécessaire que si vous souhaitez **modifier** l'ordre successoral ou **diminuer** les parts légales. Dans ce cas, les héritières légales et les héritiers légaux doivent cosigner le contrat.
- Lorsque des **couples mariés** établissent un testament, chaque personne doit rédiger son propre testament manuscrit. Un couple peut également rédiger un contrat de mariage ou un pacte successoral.
- Outre les membres de la famille et les autres proches, vous pouvez également inclure dans votre testament des **organisations caritatives** telles que la Ligue suisse contre le cancer. Le cas échéant, informez ces organisations de votre décision.
- Vous pouvez rédiger votre testament comme vous le souhaitez. Il n'y a qu'une seule restriction : le droit successoral définit clairement les **parts légales** des enfants, des parents et de la ou du conjoint·e. Vous ne devez pas modifier ces parts obligatoires. Le **calculateur de quotités** de la Ligue contre le cancer vous permet de calculer facilement les parts légales. Vous le trouverez à l'adresse suivante : liguecancer.ch/soutenir-la-ligue/successions-et-legs/calculateur-de-quotites/



Modèle à recopier à la main – avec des variantes et des exemples de phrases

Un testament se compose de **quatre éléments** :

1. Titre
2. Introduction
3. Dispositions testamentaires
4. Signature, lieu et date

Nous vous présentons ci-dessous, étape par étape, les quatre éléments de votre testament. Veuillez suivre les instructions de la page 1.

.....

((Modèle à recopier à la main))

Testament

((Vous pouvez également utiliser les termes suivants dans le titre : Mes dernières volontés ; Dispositions testamentaires))

((Introduction))

Moi,, né(e) à, résidant à, j'établis les dispositions testamentaires suivantes :

((Variante : si vous avez déjà rédigé un testament à une date antérieure et que vous souhaitez le remplacer, écrivez :))

Je remplace toutes les dispositions précédentes par les présentes dispositions testamentaires.



Dispositions testamentaires

((Nous énumérons ci-dessous plusieurs **phrases types**. Vous pouvez rédiger vos dernières volontés comme vous le souhaitez. Toutefois, ne modifiez pas les parts obligatoires – voir page 1. Indiquez toujours le nom, le prénom, la date de naissance et l'adresse des héritières et héritiers désignés. Pour les organisations, le nom exact avec l'adresse suffit))

((Variante : instaurer des héritières ou héritiers))

((phrases types))

- Je désigne mes enfants, prénom et nom, date de naissance et adresse comme héritières et héritiers à parts égales.
- Pour ma succession, je désigne comme héritières ou héritiers pour moitié ma cousine, mon cousin prénom et nom, date de naissance et adresse, pour un quart mon ami-e de longue date prénom et nom, date de naissance et adresse, et pour un quart ma filleule, mon filleul prénom et nom, date de naissance et adresse.
- Pour ma succession, je désigne comme unique héritière l'organisation XY, adresse.

((Variante : attribuer aux héritières et héritiers la part obligatoire et distribuer la quotité disponible))

((Vous pouvez également attribuer à vos héritières et héritiers la part obligatoire dans votre testament (voir page 1). Elles et ils ne recevront alors que la part de l'héritage à laquelle elles et ils ont droit selon la loi. Vous êtes libre de distribuer la quotité disponible aux personnes et organisations de votre choix))

((phrases types))

- J'attribue à mon ou mes parent-s, enfant-s ou ma/mon conjoint-e la part obligatoire. Pour la quotité librement disponible, je désigne comme héritière ou héritier ma ou mon filleul-le/ami-e/voisin-e, prénom et nom, date de naissance et adresse.

((Variante : faire un legs/héritage))

((Vous pouvez également léguer par testament des objets de valeur tels que des bijoux ou des tableaux, des biens immobiliers ou des sommes d'argent définies à des personnes ou des organisations))

((phrases types))

- À ma petite-fille prénom et nom, date de naissance et adresse, je lègue tous mes instruments de musique.
- Je lègue 10 000.00 francs chacun à l'organisation XY, adresse et à mon aide-ménagère prénom et nom, date de naissance et adresse.
- Je lègue mes bijoux à mon amie, prénom et nom, date de naissance et adresse. Ma collection d'art ira à l'organisation XY, adresse.



((Facultatif : nomination d'une exécutrice ou d'un exécuteur testamentaire))

((Le recours à une exécutrice ou un exécuteur testamentaire n'est pas obligatoire. Toutefois, il est recommandé en cas de situations familiales et financières complexes. Il doit s'agir d'une personne neutre – par exemple un particulier, une banque, un-e notaire ou un-e fiduciaire))

((exemple de phrase))

- Je nomme comme exécutrice ou exécuteur testamentaire pour l'ensemble de ma succession ma ou mon notaire **prénom et nom, adresse**.

((Lieu, date et signature))

((À la fin de votre testament, indiquez le lieu et la date. Après cela, signez votre testament à la main.))

Avez-vous des questions?

En cas de questions, veuillez vous adresser à Manuela Daboussi, responsable héritages et legs à la Ligue suisse contre le cancer (tél. 031 389 92 12 ; e-mail manuela.daboussi@krebsliga.ch).

Vous trouverez plus d'informations sur www.liguecancer.ch/prevoir